

DÉLIBÉRATION n° B2017/116

L'an deux mille dix-sept et le 08 Juin à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, A. PIASER, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, B. FOURCADE, JP. CABOS, J. DEVAUD

Absents excusés : N. SALCUNI, F. ROYO, S. SIMOIS, J. ABADIE

Objet : Crédits de voirie 2017

Les communes de l'ex CCNB bénéficiaient de la compétence voirie intercommunale.

Cette compétence optionnelle continue à s'appliquer sur le périmètre jusqu'à ce qu'une décision de dessaisissement ou d'extension soit prise par le conseil de communauté.

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a donc repris la compétence voirie sur le périmètre de la communauté de communes Neste Baronnies, au titre des compétences optionnelles. Le conseil de communauté a décidé de solliciter une subvention FAR d'un montant de 100 000 € dans le cadre du programme de voirie 2017 à engager. Un montant de 95 000 € a été accordé au titre du FAR sur la base d'un montant de dépenses de 190 000 € HT (soit 228 000 € TTC).

Pour la réalisation des travaux, la communauté de communes dispose d'un marché public à bons de commandes ayant pour objet la maintenance, la rénovation et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire qui a été reconduit jusqu'au 16 juin 2018.

Sur la base des crédits ouverts sur le budget primitif, il est proposé d'ouvrir une enveloppe de crédits à engager maximale et de répartir les crédits par commune. La commission infrastructures de service et exploitation associée s'est réunie le vendredi 2 juin dernier pour effectuer une proposition. Après avoir détaillé le contenu de cette proposition, Monsieur le Président propose de la retenir en demandant aux communes de ne pas dépasser l'enveloppe allouée afin de respecter les équilibres budgétaires.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,

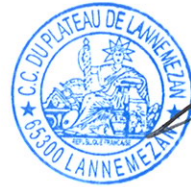
DECIDE

- D'octroyer aux communes membres de l'ex CCNB les crédits de voirie suivants au titre de l'exercice 2017 :

Communes ex CCNB	Kilomètres de voirie intercommunale	Crédits d'affectation TTC : 3000 € commune + 1200 € km (hors Capvern * 2)
AVEZAC PRAT LAHITTE	17,30	23 760,00 €
BAZUS NESTE	1,90	5 280,00 €
CAPVERN	20,90	53 160,00 €
ESCALA	5,80	9 960,00 €
ESPARROS	8,30	12 960,00 €
HECHES	15,90	22 080,00 €
GAZAVE	2,50	6 000,00 €
IZAUX	4,00	7 800,00 €
LA BARTHE DE NESTE	19,40	26 280,00 €
LABASTIDE	9,90	14 880,00 €
LABORDE	5,90	10 080,00 €
LORTET	5,00	9 000,00 €
MAZOUAU	0,60	3 720,00 €
MONTOUSSE	10,00	15 000,00 €
SAINT ARROMAN	4,30	8 160,00 €
TOTAL	131,70	228 120,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à délivrer des bons de commande à hauteur de ces montants maximaux, et à notifier cette répartition aux communes concernées, en demandant à celles-ci de ne pas dépasser l'enveloppe allouée afin de respecter les équilibres budgétaires.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 19 JUIN 2017



